RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel

CCM MULHOUSE PORTE OUEST
12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CCM MULHOUSE PORTE OUEST 12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.
M. HAEFFELE Josué, gérant de la société 1PECK , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe [redacted] déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	HAEFFELE Josué 41 Avenue Charles de Gaulle 03120 LAPALISSE
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 octobre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Josué HAEFFELE

[redacted]

La banque
(Cachet et signature)

[redacted]

JST06

Crédit Mutuel

CCM MULHOUSE PORTE OUEST
12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ 03003@creditmutuel.fr BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CCM MULHOUSE PORTE OUEST 12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.
M. HAEFFELE Josué, gérant de la société 1PECK , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe [redacted] déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	HAEFFELE Josué [redacted]
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 octobre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Josué HAEFFELE

La banque
(Cachet et signature)

[redacted]

JST06

Crédit Mutuel
CCM MULHOUSE PORTE OUEST
12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CCM MULHOUSE PORTE OUEST 12 RUE DE BRUNSTATT 68060 MULHOUSE CEDEX 2
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.
M. HAEFFELE Josué, gérant de la société 1PECK , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe [redacted] déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	HAEFFELE Josué [redacted]
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 octobre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Josué HAEFFELE

La banque
(Cachet et signature)

[redacted]

JST06